

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**RAPPORT FINANCIER**  
**(Audité)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**RAPPORT FINANCIER**  
**(Audité)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** 1 - 3

**ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS**

État de la situation financière 4

Résultats 5

L'évolution de l'actif net 6

Flux de trésorerie 7

Notes afférentes aux états financiers 8 - 11



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L**  
Bureau 113  
450, rue du Parc  
Saint-Eustache, (QC) J7R 7G6  
Canada  
Téléphone 450 472 2828  
Télécopieur 450 472 8668

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de Mouvement Montréal

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Mouvement Montréal (l'« organisme »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Autre point - informations comparatives***

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A. N. S. / S. E. N. C. R. L.\**

Saint-Eustache, Canada

Le 1er avril 2024

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**  
**(Audité)**

	2023 \$	2022 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	4 186	2
Placement temporaire (note 3)	1 000	1 000
Débiteurs (note 4)	6 075	5 405
	<b>11 261</b>	<b>6 407</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<b>15 099</b>	<b>20 275</b>
	<b>26 360</b>	<b>26 682</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus (note 6)	5 806	3 527
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	13 125	15 000
	<b>18 931</b>	<b>18 527</b>
<b>DETTE À LONG TERME (note 7)</b>	<b>4 900</b>	<b>5 000</b>
	<b>23 831</b>	<b>23 527</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net non affecté	2 529	3 155
	<b>26 360</b>	<b>26 682</b>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (NOTE 9)

**APPROUVÉ**



Représentant officiel

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**  
**(Audité)**

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Revenus d'allocation	67 802	66 194
Revenus d'appariement	4 986	-
Revenus d'intérêts	77	-
	<b>72 865</b>	<b>66 194</b>
<b>CHARGES</b>		
Loyer	34 493	25 869
Services professionnels	23 275	12 503
Frais d'audit	3 260	2 777
Télécommunications	3 042	4 273
Amortissement - matériel informatique	2 803	1 682
Licence et permis	2 710	-
Amortissement - mobilier de bureau	2 373	1 318
Frais de bureau	225	1 189
Frais de déplacement / hébergement	18	20
Publicité et promotion	-	400
Frais de représentation	-	96
Intérêts et frais bancaires	127	1 314
Intérêts sur la dette à long terme	1 165	-
	<b>73 491</b>	<b>51 441</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	<b>(626)</b>	<b>14 753</b>

---

---

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023  
(Audité)

	2023	2022
	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>3 155</b>	(11 598)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(626)	14 753
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>2 529</b>	<b>3 155</b>

---

---



**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**  
(Audité)

	2023 \$	2022 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(626)	14 753
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie :</b>		
Amortissement - immobilisations corporelles	5 176	3 000
	<b>4 550</b>	<b>17 753</b>
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)</b>	<b>1 609</b>	<b>(15 057)</b>
	<b>6 159</b>	<b>2 696</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition - immobilisations corporelles	-	(23 275)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>(23 275)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt contracté au cours de l'exercice	2 900	21 000
Remboursement d'emprunt au cours de l'exercice	(4 875)	(1 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(1 975)</b>	<b>20 000</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>4 184</b>	<b>(579)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 002</b>	<b>1 581</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>5 186</b>	<b>1 002</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et du placement temporaire.

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**  
**(Audité)**

**1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Le parti a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le 22 juin 2021.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Ces états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Opérations entre parties liées**

Les opérations monétaires entre parties apparentées et les opérations non monétaires qui ont une substance commerciale sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles ont lieu dans le cours normal des activités, sauf lorsque l'opération est un échange d'un produit ou d'un bien détenu dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'il y a un changement substantiel dans la propriété du bien transféré et qu'il existe une preuve indépendante de la valeur d'échange.

Les autres opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur comptable.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est réparti sur la durée de vie utile et est calculé selon la méthode et aux taux suivants :

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	33 %

**Impôts sur les bénéfices**

Le parti n'est pas soumis à la législation fiscale.

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**  
**(Audité)**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers**

Les instruments financiers composés de l'encaisse, des placements, des comptes à payer et des dettes sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres instruments financiers, notamment les sommes à recevoir et les immobilisations corporelles, sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants: la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

**Comptabilisation des produits**

Les produits, composés des revenus d'allocation, des contributions, du remboursement des honoraires d'audit et des intérêts, sont constatés lorsque les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**3. PLACEMENT TEMPORAIRE**

	2023	2022
	\$	\$
Certificat de placement, portant intérêt au taux de 3,25 %, échéant en juillet 2024	1 000	1 000

**4. DÉBITEURS**

	2023	2022
	\$	\$
Remboursement à recevoir de la municipalité	2 815	5 405
Remboursement d'allocation à recevoir	3 260	-
	<b>6 075</b>	<b>5 405</b>

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**  
**(Audité)**

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2023		2022	
	\$		\$	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	13 184	3 691	9 493	11 866
Équipement informatique	10 091	4 485	5 606	8 409
	<b>23 275</b>	<b>8 176</b>	<b>15 099</b>	<b>20 275</b>

**6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	2023	2022
	\$	\$
Créditeurs	3 262	1 609
Intérêts courus	2 197	1 032
Carte de crédit	347	886
	<b>5 806</b>	<b>3 527</b>

**7. DETTE À LONG TERME**

	2023	2022
	\$	\$
Prêts de particuliers portant intérêt au taux de 6 %, échéant entre 2024 et mai 2027	18 025	20 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	13 125	15 000
	<b>4 900</b>	<b>5 000</b>

**8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES**

Au cours de l'exercice, le parti a conclu certaines transactions avec la représentante officielle et le chef du parti pour des services professionnels. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par l'apparenté. Ces transactions totalisent un montant de 23 275 \$.

---

**MOUVEMENT MONTRÉAL**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**  
**(Audité)**

---

**9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Le Parti s'est engagé, en vertu d'un bail commercial se terminant en mars 2024, à payer une somme de 8 623 \$ au cours du prochain exercice.

**10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Débiteurs	<b>(670)</b>	40 401
Créditeurs et frais courus	<b>2 279</b>	<b>(55 458)</b>
	<b>1 609</b>	<b>(15 057)</b>

---





**SECTION 2**  
**Emprunts et cautionnements**

**Mouvement Montréal**  
**Municipalité**

Exercice financier du 1 janvier 2023  
 au 31 décembre 2023

**Emprunts**

Nom, prénom et adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté dans l'exercice	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés dans l'exercice
Vimala Naidoo	5 mai 2022	6,00%	5 000,00		3 000,00	2 000,00	101,92
Balarama Holness	11 février 2022	6,00%	5 000,00		1 875,00	3 125,00	229,44
Hussam Habash	25 juin 2022	6,00%	2 000,00			2 000,00	
Jonny Valvano	11 février 2022	6,00%	5 000,00			5 000,00	
Amanda Valvano	11 février 2022	6,00%	3 000,00			3 000,00	
Shane Timothy Thompson	3 janvier 2023	6,00%	900,00	2 000,00		2 900,00	
						-	
						-	
						-	
						-	
<b>TOTAL</b>			<b>20 900,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>4 875,00</b>	<b>18 025,00</b>	<b>331,36</b>

**Cautionnements**

Nom et prénom de l'électeur	Adresse de l'électeur (No, rue, app., ville et code postal)	Montant cautionné





**SECTION 4**  
**Comptes détenus auprès d'établissements financiers**

**Mouvement Montréal**  
**Municipalité**

Exercice financier du 1 janvier 2023  
au 31 décembre 2023

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	No du compte
RBC	3100 rue sherbrooke est, Montréal, H1W1B6	05101-1038371

**SECTION 5**  
**Conciliation des reçus**

**Mouvement Montréal**  
**Municipalité**

Exercice financier du 1 janvier 2023  
 au 31 décembre 2023

		Quantité de reçus					
		A	B	C	D	E	F
No de série des reçus (ventilés par livrets)		Non utilisés et détenus en début de période (colonne F du rapport précédent)	Obtenus au cours de la période	Délivrés à des donateurs par le représentant officiel ou un solliciteur	Abîmés ou annulés (fournir les détails ci-dessous)	Perdus	Non utilisés et détenus à la fin de la période
DE	À						
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Numéros de série des reçus abîmés ou annulés (remis sous pli)	
N <sup>os</sup>	

En vertu des articles 432 et 433 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,

Nom de la représentante ou du représentant officiel

représentant(e) officiel(le) de Mouvement Montréal

Nom du parti

dans la municipalité de Municipalité

Nom de la municipalité

ai désigné par écrit les solliciteurs énumérés ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs	Pour la période		Numéro du certificat
	Du	Au	
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			



Signature de la représentante ou du représentant officiel

01 104 1204

Date

**N.B. :** Si le représentant officiel désigne des personnes pour solliciter et recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et la retourner au trésorier. S'il n'y a aucun solliciteur nommé, une liste vide doit obligatoirement être signée par le représentant officiel et également être déposée au trésorier.

**Signature et déclaration du représentant officiel**

Je, Anastasia Pomares,  
Prénom Nom

domicilié au 7972 Fontaine H8N2E8 LaSalle, Québec,  
Adresse

représentant officiel du parti politique autorisé Mouvement Montréal,  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit:

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation est destinée au remboursement des dépenses faites et acquittées pour l'administration courante du parti, pour la diffusion du programme politique ou pour appuyer l'action politique de ses membres.
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché, au sens de l'article 427. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

  
 Signature du représentant officiel

04-mars-24  
 Date

### Signature et déclaration du chef de parti

Je, Balarama Holness  
Prénom Nom

domicilié au 202-109 Charlotte H2X1N2 Montréal  
Adresse

chef du parti politique autorisé Mouvement Montréal  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit:

1. J'ai été informé des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Bah  
Signature du chef de parti

01/06/2024  
Date